

COMPTA SUD

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
DE LA REGION SUD DE PARIS

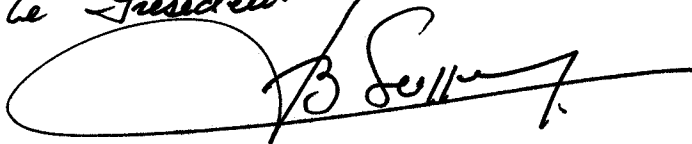
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 100 000 €

SIEGE SOCIAL : 22, RUE DE L'EGLISE
92160 ANTONY

RCS NANTERRE B 304 939 184



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 18 FEVRIER 2012

*Certifié Conforme
Le Président*


L'an deux mille douze,
Le samedi 18 février, à 17 heures,
Dans les bureaux de la Société, 22 rue de l'Eglise à ANTONY (92160),

les associés de la société COMPTA SUD se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation faite par le Président par lettres simples en date du 9 janvier 2012.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par les actionnaires en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Bernard SUPPLISSON.

Madame Bernard SUPPLISSON et Monsieur François SUPPLISSON, deux actionnaires présents et acceptant, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur François SUPPLISSON est également nommé secrétaire.

Monsieur Guillaume DRANCY, commissaire aux comptes, régulièrement convoquée est excusé.

La feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que tous les actionnaires sont présents.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose alors sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée

- un exemplaire des statuts,
- la feuille de présence à l'Assemblée,
- le récépissé d'avis de convocation du Commissaire aux Comptes,
- les projets de résolution qui seront présentés à l'Assemblée.

Monsieur le Président précise qu'aucun actionnaire agissant dans le cadre de l'article L.225-105 du Nouveau Code de Commerce et de l'article 128 du décret du 23 mars 1967 n'a déposé d'inscription de projet de résolution à inscrire à l'ordre du jour de la présente Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle alors que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant

ORDRE DU JOUR

- *Lecture du Rapport de Gestion et présentation par le Président des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011*
- *Lecture des Rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission et sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce ,*
- *Approbation desdites conventions ainsi que des comptes et opérations de l'exercice ,*
- *Affectation et répartition des résultats*
- *Non renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes ,*
- *Questions diverses ,*
- *Pouvoirs pour formalités.*

Le Président donne alors lecture du Rapport de Gestion exposant l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé et donne connaissance du tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices.

Lecture est ensuite donnée

- du Rapport Général du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission au cours de l'exercice écoulé,
- de son Rapport Spécial sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce.

Enfin, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport de Gestion établi par le Président et des Rapports du Commissaire aux Comptes, ainsi que les explications fournies verbalement approuve dans toutes leurs parties le Rapport de Gestion, le Bilan, le Compte de Résultats et l'Annexe concernant l'exercice, tels qu'ils ont été présentés.

L'Assemblée Approuve en conséquence les actes de gestion accomplis par le Président au cours de l'exercice écoulé dont le compte rendu a été fait et lui donne quitus de son mandat.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve l'affectation des résultats telle qu'elle est proposée par le Président et décide en conséquence que les bénéfices nets de l'exercice seront affectés comme suit

Bénéfice 2011	33 863,70
Report à Nouveau	7 712,59
Résultat disponible	41 576,29
Dividende	5 000,00
	36 576,29
Affectation à la Réserve Facultative	35 000,00
Report à Nouveau	1 576,29

Il sera donc distribué un dividende de 0,50 € par action. Ce dividende sera mis en distribution sans délais.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'il a été distribué les dividendes suivants au cours des 3 derniers exercices

2009	0,50 € par action
2010	0,50 € par action
2011	0,50 € par action

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce, déclare en approuver les termes sans réserve.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Les mandats des Commissaires aux Comptes étant arrivés à leur terme, et la société ne remplissant pas les critères rendant obligatoire leur nomination, l'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler leur mandat et de mettre fin à leur fonction. *a savoir Guillaume DRANCY et la SARL Alpha Révision*

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de donner pouvoir au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès verbal pour l'accomplissement des formalités légales.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 18 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par les membres du bureau.

LE PRESIDENT

LES SCRUTATEURS

LE SECRETAIRE